

RÉFORME ASSURANCE CHOMAGE :

La CFDT S'OPPOSE ET DÉPOSE UN RECOURS AU CONSEIL D'ETAT

Le gouvernement persiste et signe.

Le décret modifiant la réglementation assurance chômage vient d'être publié.

Cette décision aura de graves conséquences sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi à partir du 1^{er} octobre. En comptabilisant toutes les périodes (y compris les périodes non travaillées), elle implique une diminution des droits allant jusqu'à 43% pour les publics les plus précaires.

Les chiffres sont sans appel : un demandeur d'emploi indemnisé 900€/mois pourra tomber, dans la même situation, à 650€/mois ⁽¹⁾.

À Pôle Emploi, 50% des bénéficiaires touchent aujourd'hui moins de 860€ nets par mois.

Si au niveau national, plus de 1 million de demandeurs d'emploi sont potentiellement impactés, **en Nouvelle-Aquitaine, ils sont plus de 200.000 selon les estimations des derniers chiffres du chômage !**

La CFDT est fondamentalement opposée à cette réforme et continuera son combat pour obtenir son retrait.

Comment justifier une décision qui ne vise qu'à pénaliser les publics les plus précaires déjà durement touchés par la crise économique et sanitaire ?

Comment justifier une opération à vocation purement financière dont la finalité est d'imposer des économies sur le seul dos des plus fragiles ?

Un nouveau recours en référé sera déposé par la CFDT au Conseil d'État dans les prochains jours.

La CFDT apporte également son soutien le plus total aux salariés de Pôle Emploi qui vont devoir affronter des situations parfois dramatiques dans les agences de Nouvelle-Aquitaine.

La CFDT se réserve le droit de mener toute autre action visant à obtenir la suspension de cette mesure incompréhensible et discriminante.

Syndicalement.

David VALLAPERTA

Secrétaire Régional CFDT Emploi / Protection Sociale

06.22.38.03.47

(1) sources UNEDIC